



LES AUTRES RPE DE NÎMES MÉTROPOLE

"Chateau Silhol"

66 imp. Château Silhol 30032 cedex1
06 30 93 61 65

rpechateausilhol@crechespap.fr

"Papillon vole"

1024 av. du Docteur Fleming 30900 Nîmes
06 43 81 30 68

rpepapillonvole@crechespap.fr

"Les Ribambelles"

6 rue Lahaye 30000 Nîmes
06 16 83 17 45

rperibambelles@samuelvincent.fr

"La Croix Gardianne"

Résidence de la croix gardianne
av. du Grand Mail 30800 Saint-Gilles
06 43 81 00 82

rpecroixgardianne@crechespap.fr

« TangRAM »

Pôle enfance jeunesse
38 avenue de la gare
30190 St Génies de Malgloires
06 74 92 77 43 / 06 43 81 00 82

RELAIS PETITE ENFANCE D'ALZON

Service gratuit offert aux familles
et aux professionnel(le)s
de l'accueil individuel

5 avenue du Général Leclerc
30 000 Nîmes

04 66 04 93 00

(Standard de l'Institut E. d'Alzon)
relais.petiteenfance@dalzon.com

Le relais est ouvert
du lundi au jeudi de 8h à 17h
et le vendredi de 8h à 12h.

Accueil uniquement sur rdv

Ateliers d'éveil
uniquement sur inscription



POUR
les parents
les assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile
les enfants



LE RELAIS POUR LES ENFANTS

Un lieu d'éveil et de socialisation, dans un espace aménagé et adapté.

Des temps de découvertes, d'expérimentation et de création.

Des sorties (médiathèque, ferme pédagogique...) et des temps festifs



LE RELAIS POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET LES GARDES À DOMICILE

- Information sur l'agrément, votre statut, vos droits, vos devoirs, les démarches administratives**
- Inscription sur la liste des RPE de Nîmes Métropole**
- Des temps d'animations et de sorties adaptés aux enfants que vous accueillez, auxquels vous pouvez participer.**
- Un lieu ressource pour vos démarches de formations**
- Une écoute et un accompagnement concernant le travail auprès des enfants**
- Des temps d'échanges et de rencontres avec des professionnels de la petite enfance**



LE RELAIS POUR LES PARENTS

- Information sur les différents modes d'accueil**
- Information sur les démarches administratives en tant que particulier employeur (aides, droits, et obligations)**
- Mise en relation avec des assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile**
- Écoute et accompagnement concernant l'accueil de votre enfant**
- Des temps de rencontres thématiques avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance**

